

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 31 (1994)  
**Heft:** 1190

**Artikel:** Rapport sur la commission des cartels : faites-en un fromage!  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009643>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Faites-en un fromage !

(ag) *Un cartel est une entente des agents de production, qui tend à limiter la concurrence. Mais le marché du fromage n'est pas cartellisé, il est administré par une loi fédérale. La Commission des cartels s'est donc attaquée à un monstre étatique.*

## RÉFÉRENCE

Publication de la Commission suisse des cartels et du préposé à la surveillance des prix. N°4, 1994  
Office central des imprimés, 3003 Berne.

Le diagnostic de la Commission des cartels est simple. Le contingent laitier, pris en charge pour moitié par le marché du fromage, n'a pas été augmenté. Et pourtant les déficits de l'Union suisse du fromage vont croissant. Ce dysfonctionnement est révélateur de l'inadaptation de cette structure para-étatique face à l'aggravation de la concurrence, qui porte aussi bien sur les prix que sur la qualité.

Les rapports sur l'agriculture font irrésistiblement penser à des problèmes d'arithmétique simple. Un instituteur perfectionniste a peaufiné des calculs, simples de raisonnement, mais d'attention minutieuse. Question: combien coûte à la caisse fédérale la mise en valeur du fromage? Réponse: 670 millions. Il serait donc temps de quitter l'arithmétique pour poser une autre question, politique; avec 670 millions, quelles améliorations structurelles et quel soutien peut-on apporter à l'agriculture? Sinon surgira une question, elle, très simple: n'est-il pas possible d'économiser ces millions?

## Premier problème

Si l'on sait que 700 000 vaches sont recensées en Suisse, qu'à chaque traite elles produisent en moyenne annuelle 5,4 kg de lait, quelle est la production globale de lait exprimée en tonnes?

Bref les 700 000 vaches suisses produisent 3 millions de tonnes de lait. La moitié est transformée en fromage, soit quelque 130 000 tonnes par an (problème subsidiaire: combien faut-il de kilos de lait pour fabriquer 1 kg de fromage? Puis cherchez la densité du lait, etc...).

## Exercice de réglementation sans risque et à coût élevé

Le paysan livre son lait: contingent imposé, prix imposé (97 ct). Le fromager produit son fromage, livré obligatoirement pour les pâtes dures, à l'Union suisse du fromage. Prix imposé. Les quantités sont prescrites afin de limiter la production de beurre, très difficilement exportable.

L'Union suisse du fromage, propriétaire de par la loi des fromages à pâte dure, Emmentaler, Gruyère, Sbrinz, répartit la production entre les grossistes agréés en fonction de leur demande et des contingents antérieurs. Les grossistes touchent une marge réglementée. Ils s'engagent à respecter les prix imposés sur le marché intérieur et à ne commercialiser aucun produit étranger semblable à ceux de l'Union.

L'Union arrête les contingents de catégories de fromage. Elle a laissé se développer une surproduction d'Emmentaler. Comme il ne s'impose pas à l'étranger au vu de sa qualité souvent médiocre, les prix doivent être bradés.

Qu'importe, la Confédération paie le coût de ce qu'on appelle la mise en valeur du fromage. Pour la seule Union suisse du fro-

mage, il en coûte 500 millions à la caisse publique.

## Le Gatt

La moitié de la production de fromage est exportée. Mais le Gatt nous oblige à réduire de 36% les subventions à l'exportation et de 21% les quantités exportées. C'est 12 000 tonnes qu'il faudra exporter sans subvention, si l'on veut maintenir la production de lait à son niveau actuel. Mission quasi-impossible au prix du lait suisse. Certes, on peut imaginer un abaissement des prix, compensé par des paiements directs. Mais cette simple balance ne touche pas aux structures.

## Toujours la même question

Prix et paiements directs ne peuvent pas être de simples vases communicants. Il faut en profondeur revoir et accompagner les structures par région et contractuellement par exploitation.

Avec la même somme, que peut-on faire d'autre, au profit et de l'agriculture et de la communauté? Et les montants en jeu sont colossaux. L'ensemble du compte laitier charge le budget fédéral de 1,3 milliard. ■

## MÉDIAS

Le quotidien de gauche *Berner Tagwacht* n'a pas paru vendredi, pour participer à la grève et soutenir les typographes. Il précisait dans son numéro du jour précédent: «Vendredi, il vaut mieux écouter la radio que lire le journal.»

Publication d'un journal des sans-travail en Suisse alémanique. Son titre *Die grosse Zeitung* (le grand journal) correspond à un format auquel on n'est plus habitué en Suisse. Si le premier numéro se vend bien, d'autres suivront.

Le 3 novembre, TV 5, la télévision francophone à direction française, aurait dû diffuser le reportage de *Tell Quel* intitulé *Mes voisins ont 8 enfants*. Cette émission suisse a été remplacée par une longue interview franco-marocaine de Monsieur Abellatfi Filali, premier ministre du Maroc et ministre des affaires étrangères et de la coopération.